

**DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**CIRQUES ET AUTRES STRUCTURES DE MEME NATURE**

• **Etat civil**

CIVILITE :		Homme	<input type="checkbox"/>	Femme	<input type="checkbox"/>
Nom de naissance :			Nom d'usage :		
Prénom(s) :			Pseudonyme :		
Date de naissance :			Nationalité :		
Coordonnées personnelles :					
N° :		Voie (Bâtiment, résidence,...)			
Code postal :		Commune :		Pays :	
Tel : ____/____/____/____/____		Portable : ____/____/____/____/____		Fax : ____/____/____/____/____	
Courriel :					

• **Identification de l'organisme**

Dénomination de l'organisme :					
<b>Coordonnées de l'établissement principal</b>					
Identiques aux coordonnées personnelles du demandeur : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si non, complété ci-dessous.					
N° :		Voie (Bâtiment, résidences, etc...)			
Code Postal :		Commune :		Pays :	
Tel : ____/____/____/____/____		Portable : ____/____/____/____/____		Fax : ____/____/____/____/____	
<b>Adresse du siège social</b>					
N° :		Voie (Bâtiment, résidence, etc...)			
Code Postale :		Commune :		Pays :	

- **Informations pratiques :**

Date d'arrivée : .....

Date de départ : .....

Dates des représentations : .....

- **Descriptif de l'installation de spectacle :**

Quelle est la taille de votre installation (chapiteau etc...) : ..... m<sup>2</sup> (surface au sol)

**Les tarifs en vigueur sont consultables sur le site internet de la Ville.**

**La Ville de CERNAY ne peut accueillir que les petits et moyens cirques. Au-delà d'une surface de 250 m<sup>2</sup> (chapiteau et installations annexes comprises) les demandes seront refusées.**

Quelle est la capacité d'accueil de votre chapiteau : ..... personnes

Quelle est la taille de vos installations annexes (Caravanes, Camions etc...) : ..... m<sup>2</sup> (surface au sol)

Détenez-vous des animaux non domestiques ? (Veuillez cocher la bonne case)

OUI                       NON

- Si oui, précisez quelle(s) espèce(s) : .....

.....  
.....

**La Loi 2008-136 du 13 février 2008 relative à la sécurité des manèges, chapiteaux, exige un contrôle technique initial et périodique effectué par un organisme agréé par l'Etat.**

- **Besoins spécifiques :**

Avez-vous besoin d'un accès à l'eau potable ? (Veuillez cocher la bonne case)

OUI                       NON

Avez-vous besoin d'un accès à l'électricité ? (Veuillez cocher la bonne case).

OUI                       NON

Utiliserez-vous une voiture avec porte-voix pour la promotion de votre spectacle ? (Veuillez cocher la bonne case).

OUI                       NON

Installerez-vous des panneaux d'affichages pour la promotion de votre spectacle ? (Veuillez cocher la bonne case).

OUI                       NON

Si oui, précisez la dimension : .....

Est-ce que vous vendez des boissons alcoolisées ou non lors de votre spectacle ? (Veuillez cocher la bonne case).

OUI                       NON

Avez-vous besoin de matériel(s) en particulier ? (Si oui, précisez ci-dessous).

.....  
.....  
.....

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

**Documents (en français) à joindre au dossier :**

- Une licence d'entrepreneur de spectacle
- L'extrait du registre de sécurité  
**Le requérant atteste avoir pris connaissance de la Loi n° 2008-136 du 13 février 2008 relative à la sécurité des manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attractions, de son décret d'application n° 2008-1458 du 30 décembre 2008, ainsi que du chapitre relatif aux CTS (Chapiteaux-Tentes-Structures) de l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), dans sa version en vigueur au 22 juin 2011**
- Une assurance de responsabilité civile
- Un certificat de capacité pour l'entretien et la présentation au public d'animaux vivants non domestiques (si détenteur d'animaux domestiques)
- L'extrait de l'inscription au registre du commerce
- La fiche technique de l'installation de spectacle (chapiteau etc...)
- Le plan d'implantation de l'installation de spectacle, des installations annexes et du convoi.